Préparation d'un centre d'accueil et d'hébergement d'urgence à la Ville de Nantes






Organisation d'un centre d'accueil et d'hébergement d'urgence de sinistrés et acquisition des moyens matériels nécessaires

Thèmes d'action

- Autre : Sauvegarde

Risques

- Risques météorologiques
- Feux de forêt
- Mouvements de terrain et risques volcaniques
- Risques technologiques

Régions

- France métropolitaine
- Pays-de-la-Loire
- Alsace
- Aquitaine
- Auvergne
- Basse-Normandie
- Bourgogne
- Bretagne
- Centre
- Corse
- Champagne-Ardenne
- Franche-Comté
- Haute-Normandie
- Ile-de-France
- Languedoc-Roussillon
- Limousin
- Lorraine
- Midi-Pyrénées
- Nord-Pas de Calais

- Provence-Alpes-Côte d'Azur
- Picardie
- Poitou-Charentes
- Rhône-Alpes

Organisme

Ville de Nantes

Compétence : Mairie (mission de sécurité civile)

- 2 rue de l'Hôtel de Ville 44094 Nantes cedex 1
- 02 40 41 31 71
- gestion-risques@nantesmetropole.fr

Référent du projet

Sandrine MASSON

Poste : Chargée de projets "risques"

- sandrine.masson@nantesmetropole.fr

Auteur de la fiche

Sandrine MASSON

Partenaires et moyens

Technique(s) :

› Accueil de population : acquisition du matériel nécessaire à 2 unités d'accueil (une unité = 50 personnes) : kits hygiène, couvertures, eau, gâteaux, fourniture de bureau, signalisation…
› Hébergement d'urgence : acquisition du matériel nécessaire pour l'hébergement de 50 personnes : lits picot, sacs de couchage jetables, tentes intérieures…

Humain(s) :

› 1 agent pilote du projet
› En cas de mise en place du centre : 4 agents en charge du fonctionnement et 1 agent pour 5 sinistrés en soutien à la population

Financier(s) :

› 5 800 € de matériel
› Temps d'agent

En bref

objectif(s) :

Mise en place d'une structure prédéfinie permettant de soutenir une population impliquée, sinistrée ou déplacée et des proches de victimes dans un lieu abrité.

Echéancier(s) :

- Avril - juin 2014 : étude et montage du projet
- Eté 2014 : acquisition du matériel et préparation des procédures
- Septembre 2014 : test de la mise en place d'un centre d'accueil et d'hébergement d'urgence
- Depuis : amélioration continue des procédures et formation progressive des agents à la mise en place du matériel

Description de l'action

L'accueil et l'hébergement d'urgence doivent être intégrés au Plan Communal de Sauvegarde pour permettre aux communes de disposer d'un dispositif de soutien d'une population impliquée, sinistrée ou déplacée et de proches de victimes dans un lieu abrité. La Ville de Nantes a fait le choix de se doter de matériel pour être autonome en cas de crise et avoir l'assurance d'une solution rapide d'hébergement d'urgence.

Les nouvelles dispositions générales du plan ORSEC départemental ont introduit un nouvel outil : le Centre d'Accueil et de Regroupement (CARE). Cet outil à destination des communes, doit être intégré au Plan Communal de Sauvegarde afin que les communes disposent d'une structure prédéfinie permettant de soutenir une population impliquée, sinistrée ou déplacée et des proches de victimes dans un lieu abrité. Cette structure s'articule en modules autonomes et complémentaires qui doivent permettre de remplir tout ou partie des missions de soutien de la population qui incombent au Maire, en tant que Directeur des Opérations de Secours :

- accueil, recensement, réconfort et orientation
- soutien psychologique
- information et soutien administratif
- hébergement d'urgence
- ravitaillement d'urgence
- assistance matérielle

Description de la méthodologie

Après une étude pour évaluer le réel besoin de la Ville de Nantes par rapport à la probabilité de mise en place d'un CARE, il a été décidé de se doter du matériel adéquat. Le matériel a été acheté auprès de divers fournisseurs pour bénéficier du meilleur rapport qualité-prix. En cas de déclenchement, un certain nombre d'éléments sera fourni en complément par les services municipaux : tables, chaises, paravents, rallonges... Ces moyens étaient en effet facilement et rapidement mobilisables et ne nécessitaient donc pas d'être inclus dans le CARE. L'organisation du CARE a également été prévue dans le Plan Communal de Sauvegarde, notamment son fonctionnement du point de vue humain.

La formation des agents à la mise en place et au fonctionnement du CARE est en cours.

Recommandations

› évaluer les besoins réels
› s'appuyer sur des retours d'expérience
› échanger avec les associations de sécurité civile, la Préfecture, les communes voisines pour éventuellement mutualiser les moyens

Mots clés

- ORSEC (2)
- PCS (5)
- CARE (1)
- centre d’hébergement d'urgence (1)
- maire (1)

Cibles

- Collectivités et élus